



CENTRE JEUNESSE
DE MONTRÉAL
INSTITUT UNIVERSITAIRE

BILAN DPJ
2008 - 2009



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire

Dépôt légal, 3^e trimestre 2009
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-89218-220-0

Production : Bureau des communications
Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire

Note : Nous tenons à remercier la famille de monsieur Marco
Kassandra, Émilie et Anthony Breton, Kerry-Ann Jean-Noël,
Stephen Jean-Santerre, Maude-Alexandra Laganière, Sophie
et Jérémie Lamothe-Dezeeuw et Laura Lévesque qui ont
accepté d'être photographiés pour agrémenter cette
production.

Mot de la directrice de la protection de la jeunesse

J'œuvre dans le domaine de la protection de la jeunesse depuis 1984. Criminologue de formation, je voulais venir en aide aux jeunes aux prises avec un mal de vivre et vivant en marge de notre société. J'étais très sensible aux injustices, aux préjugés et au dénigrement dont ils étaient victimes. À cette époque les opportunités d'emploi dans mon domaine se faisaient rares et bien que j'aspirais à travailler auprès des jeunes contrevenants, je me suis retrouvée intervenante en protection de la jeunesse.

Rapidement, j'ai réalisé que les parents des enfants en besoin de protection ressemblaient beaucoup aux jeunes qui avaient motivé mon choix de carrière. Comme eux, plusieurs avaient un parcours de vie difficile et se heurtaient à de nombreux préjugés. Ils avaient un grand besoin d'être écoutés, compris et soutenus. Leur enfance, souvent marquée par de la maltraitance, les avait peu préparés à devenir parents. En mal de repère, démunis et souvent isolés socialement, ces parents m'interpellaient dans mon désir d'agir pour faire une différence dans leur vie et celle de leur enfant et de leur adolescent.

C'était les premières années de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse. Portée par la cause des enfants et par mon désir profond d'aider les familles, je m'investissais pleinement, sans compter. Puis est venu le temps des inévitables remises en question. L'obligation de devoir parfois aller à l'encontre de la volonté des parents pour assurer une réponse aux besoins de leur enfant me pesait. Cela me demandait un courage énorme. J'avais du mal à admettre et à assumer le triste fait que certains parents, malgré l'amour sincère et leur volonté de bien faire les choses, n'avaient pas les capacités nécessaires pour assumer la responsabilité d'un enfant. J'aurais voulu pouvoir protéger leur enfant sans leur faire mal, sans leur infliger la douleur de se voir retirer la garde de leur enfant et de se sentir jugés comme étant « un mauvais parent ».

J'ai compris et accepté le fait que ce travail est et restera un travail difficile. J'aurai toujours à porter le poids de la gestion du risque, il y aura toujours une place pour le doute et pour les remises en question. Certaines histoires continueront de me bouleverser et des situations exigeront que nous fassions preuve de courage pour assurer à un enfant la protection à laquelle il a droit. Avec le temps, j'ai aussi fait la part des choses. J'ai appris à faire autrement pour mobiliser davantage la famille dans les changements à réaliser. J'ai compris l'importance d'établir des partenariats



avec les ressources du milieu et de travailler en étroite collaboration. J'ai constaté la force de la recherche et de l'innovation. J'ai expérimenté plus d'une fois des projets cliniques novateurs qui ont permis de mieux soutenir les enfants et les parents.

Il m'arrive souvent de penser aujourd'hui que j'ai de la chance de faire ce travail parce qu'il rencontre deux convictions profondes : il est essentiel d'agir comme société pour soutenir les familles et pour protéger nos enfants et il est essentiel aussi de le faire avec humanité.

À l'occasion des 30 ans de la Loi sur la protection de la jeunesse, je veux rendre hommage à tous ceux et celles qui œuvrent dans le domaine de la protection de la jeunesse. Sans ces personnes, notre mission de protection n'aurait pas de sens. Je veux saluer leur engagement à la cause des enfants, leur générosité et leur sensibilité aux réalités difficiles des familles. Je veux aussi souligner leur compétence et leur désir de toujours faire mieux. Ils méritent notre respect et notre reconnaissance.

Dans ce bilan 2008-2009, vous trouverez en première partie les données statistiques qui reflètent les activités menées au cours de cette année et situant l'évolution des besoins en matière de protection. La deuxième partie fait place à des témoignages d'intervenants et de gestionnaires qui œuvrent quotidiennement au bien-être des enfants, des jeunes et des familles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michelle Dionne'.

Michelle Dionne
Directrice de la protection de la jeunesse

Les données statistiques annuelles

1. Les signalements

En 2008-2009, nous observons une diminution de 5% du nombre de signalements reçus (-440) comparativement à 2006-2007 et une augmentation de 1% par rapport à l'an dernier (+53). Nous notons également une diminution de 17% des signalements retenus pour évaluation (-729) comparativement à 2006-2007

et de 4% comparativement à l'an dernier (-153). Le taux de rétention est passé de 51% en 2006-2007 à 45% cette année. Cette baisse peut s'expliquer par l'entrée en vigueur des modifications à la LPJ qui précise davantage les situations nécessitant la rétention d'un signalement. Au plan provincial, ce taux est de 43%.

Tableau 1 : Évolution du nombre de signalements reçus et retenus

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Écart : 2008-2009 vs			
				2007-2008		2006-2007	
Signalements reçus	8 636	8 143	8 196	53	1%	-440	-5%
Signalements retenus	4 408	3 832	3 679	-153	-4%	-729	-17%
Taux de rétention	51%	47%	45%	-2%		-6%	

2. Les sources de signalements

Tableau 2 : Signalements reçus et retenus par catégories de personnes qui signalent

		Signalements reçus		Signalements retenus	Taux de rétention
Milieu familial	Parent (père, mère, tuteur)	807	10%	190	24%
	Fratrie ou parenté	342	4%	141	41%
	Enfant ou jeune lui-même	41	1%	18	44%
	Conjoint du parent	35	0%	10	29%
	Sous-total	1 225	15%	359	29%
Organismes et établissements de santé et de services sociaux	Centre jeunesse	736	9%	448	61%
	CSSS	609	7%	328	54%
	CH ou médecin	516	6%	306	59%
	Organisme ou autre institution	351	4%	160	46%
	Famille d'accueil	6	0%	4	67%
	Employé d'un milieu de garde	61	1%	41	67%
	Autres professionnels	29	0%	17	59%
	Sous Total	2 308	28%	1 304	56%
Milieu policier		2 317	28%	990	43%
Milieu scolaire		1 728	21%	846	49%
Communauté	Voisin	517	6%	141	27%
	Autres personnes de la communauté	101	1%	39	39%
	Sous-Total	618	8%	180	29%
Total des signalements		8 196	100%	3 679	45%

Les organismes et établissements de santé et de services sociaux et le milieu policier constituent les deux catégories qui ont signalé le plus en 2008-2009 avec chacun 28% des signalements. Viennent ensuite, le milieu scolaire (21%), le milieu familial (15%) et la

communauté (8%). Les signalements provenant des organismes et établissements de santé et de services sociaux sont retenus dans 56% des situations, du milieu scolaire dans 49% des cas et du milieu policier dans 43% des cas.

3. La répartition des signalements par territoire de CSSS en 2008-2009

Tableau 3 : Les signalements reçus selon les motifs par territoire de CSSS en 2008-2009

	Abandons	Abus physiques	Abus sexuels	Négligences	Troubles de comportement	Mauvais trait. psychologiques	Non spécifié	Total
01-CSSS de l'Ouest-de-l'Île		59	29	84	89	52	2	315
02-CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle		104	55	153	158	46	7	523
03-CSSS Sud-Ouest Verdun	1	132	73	334	240	101	5	886
04-CSSS Cavendish	4	38	10	52	25	24	1	154
05-CSSS de la Montagne	1	97	25	87	85	71	1	367
06-CSSS Bordeaux, Cartierville, Saint-Laurent	5	114	24	96	70	73		382
07-CSSS Ahuntsic/Montréal-Nord	2	259	120	447	230	179	13	1 250
08-CSSS du Cœur-de-l'Île	3	91	39	158	92	56	8	447
09-CSSS Jeanne-Mance	4	77	56	136	128	62	6	469
10-CSSS Saint-Léonard/Saint-Michel	5	168	72	199	185	97	4	730
11-CSSS Lucille Teasdale	3	157	113	390	246	136	11	1 056
12-CSSS de la Pointe-de-l'Île	5	234	147	476	334	194	13	1 403
Autres	3	35	38	75	31	30	2	214
Total	36	1 565	801	2 687	1 913	1 121	73	8 196

Tableau 4 : Les signalements retenus selon les motifs par territoire de CSSS en 2008-2009

	Abandons	Abus physiques	Abus sexuels	Négligences	Troubles de comportement	Mauvais trait. psychologiques	Total	Taux de rétention
01-CSSS de l'Ouest-de-l'Île		47	11	35	21	30	144	46%
02-CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle		66	25	56	22	28	197	38%
03-CSSS Sud-Ouest Verdun	1	90	33	162	40	54	380	43%
04-CSSS Cavendish	2	35	7	26	8	7	85	55%
05-CSSS de la Montagne	1	72	13	35	26	23	170	46%
06-CSSS Bordeaux, Cartierville, Saint-Laurent	2	88	13	50	16	37	206	54%
07-CSSS Ahuntsic/Montréal-Nord	1	194	77	187	48	75	582	47%
08-CSSS du Cœur-de-l'Île	2	64	21	64	22	32	205	46%
09-CSSS Jeanne-Mance	1	53	27	63	21	32	197	42%
10-CSSS Saint-Léonard/Saint-Michel	1	130	35	90	48	56	360	49%
11-CSSS Lucille Teasdale		104	62	195	55	68	484	46%
12-CSSS de la Pointe-de-l'Île	2	155	67	227	76	85	612	44%
Autres	2	9	16	18	4	8	57	27%
Total	15	1 107	407	1 208	407	535	3 679	45%

Les données statistiques annuelles

4. L'évolution des signalements retenus selon les motifs

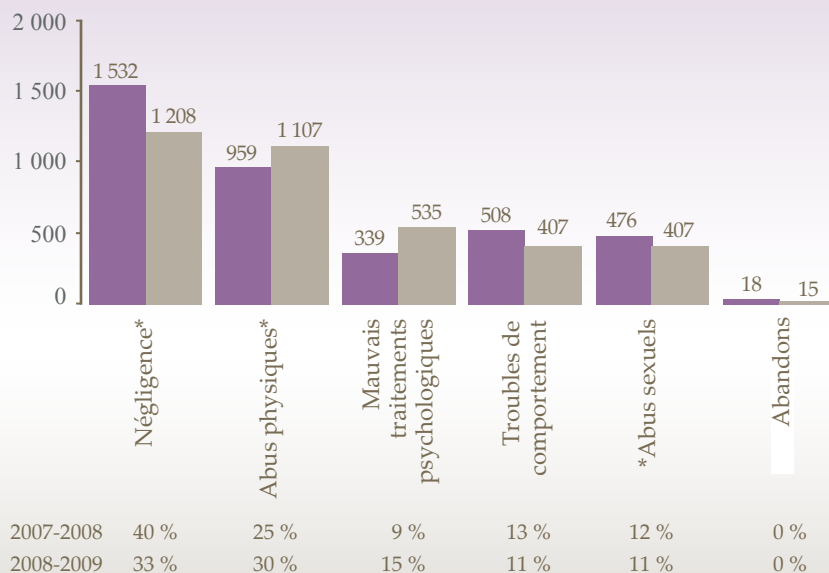
La Loi sur la protection de la jeunesse amendée a introduit le motif de mauvais traitements psychologiques et les risques sérieux de négligence, d'abus physiques et sexuels. Ces nouveaux motifs de signalements étaient généralement inclus sous le motif de négligence. Les résultats du Tableau 5 tiennent compte de ces modifications.

Toutefois, nous ne pouvons pas comparer les résultats de l'année 2007-2008 avec ceux de 2008-2009. En 2007-2008, les données tiennent compte des modifications à la LPJ sur une période de 9 mois à partir du 9 juillet 2007, date de l'entrée en vigueur des amendements. L'année 2008-2009 tient compte des modifications à la LPJ sur une année complète. Cette dernière servira de base de comparaison pour les années à venir.

Tableau 5 : L'évolution des signalements retenus selon les motifs

	2007-2008				2008-2009				Écart 2008-2009 et 2007-2008	
	Motif présumé	Risque sérieux	Total		Motif présumé	Risque sérieux	Total			
Négligence	1 077	455	1 532	40%	684	524	1 208	33%	-324	-21 %
Abus physiques	803	156	959	25%	894	213	1 107	30%	148	15%
Mauvais traitements psychologiques	339		339	9%	535		535	15%	196	58%
Troubles de comportement	508		508	13%	407		407	11%	-101	-20%
Abus sexuels	323	153	476	12%	248	159	407	11%	-69	-14%
Abandons	18		18	0%	15		15	0%	-3	-17%
Total des signalements retenus	3 068	764	3 832	100%	2 783	896	3 679	100%	-153	-4%

Signalements retenus selon les problématiques



* Données incluant les risques sérieux

En 2008-2009, la négligence et le risque sérieux de négligence constituent les principales causes des signalements retenus avec 33% de l'ensemble des signalements. L'abus physique et les risques sérieux d'abus physique viennent en deuxième place avec 30%. Les mauvais traitements psychologiques représentent 15% des signalements.

5. Les signalements retenus selon l'âge des enfants

Selon le Tableau 6, la diminution des signalements retenus s'observe principalement chez les jeunes de 12 à 17 ans avec un écart de 21% par rapport à 2006-2007.

Comparativement à 2007-2008, le nombre de signalements retenus pour les enfants de 0 à 5 ans et de 6 à 11 ans demeure relativement stable.

Tableau 6 : Évolution des signalements retenus selon l'âge

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Écart : 2008-2009 vs			
				2007-2008		2006-2007	
0-5 ans	1 399	1 245	1 249	4	0%	-150	-11%
6-11 ans	1 530	1 251	1 266	15	1%	-264	-17%
12-17 ans	1 479	1 336	1 164	-172	-13%	-315	-21%
Total des signalements	4 408	3 832	3 679	-153	-4%	-729	-17%

Tableau 7 : Signalements retenus selon l'âge et les problématiques en 2008-2009

	Négligence*	Abus physiques*	Mauvais traitements psychologiques	Troubles de comportement	Abus sexuels*	Abandons	Total des signalements
■ 0-5 ans	588	312	223	2	119	5	1 249
□ 6-11 ans	406	488	184	34	153	1	1 266
■ 12-17 ans	214	307	128	371	135	9	1 164
Total	1 208	1 107	535	407	407	15	3 679

* Données incluant les risques sérieux

Les enfants de 0 à 5 ans sont les plus touchés en regard de la négligence, des risques sérieux de négligence et des mauvais traitements psychologiques. Le nombre de situations décroît avec l'âge. Inversement, la problématique des troubles de comportement se

retrouve presque exclusivement chez les jeunes de 12 à 17 ans. Les abus physiques et sexuels ainsi que les risques sérieux d'abus physiques et sexuels touchent particulièrement le groupe des 6 à 11 ans.

Les données statistiques annuelles

6. L'évaluation des signalements retenus et les décisions sur la compromission

À la suite des évaluations réalisées en 2008-2009 a été retenu, 37% se sont révélés être des situations où la sécurité et le développement étaient compromis.

Ces situations nécessitent une intervention dont l'objectif est de mettre fin à la situation de compromission et d'éviter qu'elle ne se reproduise. Ce taux de compromission est en baisse depuis deux ans passant de 41% en 2006-2007 à 37% en 2008-2009. Au plan provincial, ce taux est de 38%.

Tableau 8 : Les décisions sur la compromission

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Sécurité et développement compromis	1 479	41%	1 286	40%	1 245	37%
Sécurité et développement non compromis	2 139	59%	1 898	60%	2 137	63%
Total des évaluations terminées avec décision	3 618	100%	3 184	100%	3 382	100%

7. L'orientation en regard du choix du régime

Les services offerts aux enfants, aux jeunes et à leurs parents s'effectuent soit dans le cadre d'une entente sur des mesures volontaires, soit dans le cadre d'une mesure ordonnée par la Chambre de la jeunesse. La proportion de mesures volontaires est passé de 51% à 57% en deux ans. Inversement, le nombre de mesures judiciaires a connu une baisse importante depuis deux ans après avoir connu une légère hausse l'an dernier. Cette diminution est probablement attribuable aux efforts pour mobiliser les parents au sein de la démarche d'aide volontaire et pour trouver des consensus avec les familles, tout en respectant leurs droits à l'intervention au tribunal pour trancher tout litige.

Tableau 9 : L'orientation en regard du choix du régime

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Mesures volontaires	690	51%	591	49%	691	57%
Mesures judiciaires	676	49%	618	51%	518	43%
Total des orientations	1 366	100%	1 209	100%	1 209	100%



8. L'attente en protection de la jeunesse au 31 mars 2009

Au 31 mars 2009, 78 jeunes étaient en attente d'évaluation. Comme nous avons la capacité d'évaluer chaque semaine 75 situations, il n'y avait donc presque pas d'attente à cette date. Ce résultat traduit la préoccupation des équipes à répondre rapidement aux besoins d'évaluation des situations d'enfants dont le signalement est retenu. À l'application des mesures, trois jeunes étaient en attente. On peut en conclure que l'accessibilité des services est optimale, ce qui témoigne de l'application rigoureuse du protocole de concertation entre les équipes du DPJ et celles des directions clientèles.

	Au 31 mars 2007		Au 31 mars 2008		Au 31 mars 2009	
Évaluation en attente :						
entre 0 et 29 jours	78	92%	88	92%	75	96%
30 jours et plus	7	8%	8	8%	3	4%
Total	85	100%	96	100%	78	100%
Application des mesures						
Enfants placés	3	19%	1	33%	0	0%
Enfants en milieu naturel	13	81%	2	67%	3	100%
Total	16	100%	3	100%	3	100%

9. Le portrait des enfants dont la situation est prise en charge

Au 31 mars 2009, 3 510 enfants et jeunes recevaient des services à l'étape de l'application des mesures. Ceci constitue une diminution de 3% par rapport à l'an dernier et de 9% depuis 2006-2007. Plus de 50% de ces jeunes sont âgés de 12 à 17 ans, les enfants de 0 à 5 ans représentent 19% de la clientèle et les enfants de 6 à 11 ans, 28%. Ces proportions sont stables par rapport à l'an dernier. La négligence et le risque sérieux de négligence demeurent les principaux motifs pour lesquels la situation des jeunes et des enfants est prise en charge.

De ces 3 510 enfants et jeunes, 1 168, soit 33%, ont une mesure ordonnée jusqu'à leur majorité. Ce résultat constitue une hausse de 3% par rapport à l'an dernier. Certaines de ces mesures donneront lieu à une demande de tutelle par la Chambre de la jeunesse ou à l'adoption de l'enfant. Le temps nous dira si cette tendance se confirme et si cela s'avère un indicateur de la stabilité des soins que recherche le législateur dans le cadre de la LPJ amendée.

	0-5 ans		6-11 ans		12-17 ans		Total au 31 mars 2009	
Abandons	35	5%	94	10%	224	12%	353	10%
Abus physiques	49	7%	96	10%	144	8%	289	8%
Abus sexuels	12	2%	36	4%	74	4%	122	3%
Négligence	507	74%	665	68%	876	48%	2 048	58%
Troubles de comportement	0	0%	8	0%	391	21%	399	11%
Mauvais traitements psychologiques	80	12%	85	8%	134	7%	299	9%
Total des jeunes	683	100%	984	100%	1 843	100%	3 510	100%
Total des jeunes ayant une mesure ordonnée jusqu'à leur majorité	104		431		633		1 168	33%

Les données statistiques annuelles

10. La révision

La révision a pour but de faire le point sur la situation de l'enfant ou du jeune selon les délais et les fréquences déterminés par règlement, ou encore, au besoin. Certaines situations font ainsi l'objet de plus d'une

révision par année. Les décisions principales sont de mettre fin ou non à l'intervention dans le cadre de la LPJ. Dans la dernière année, il y a eu 4 475 révisions et 28% se sont conclues par une fin de l'intervention.

11. L'adoption

Nous avons enregistré cette année une légère hausse du nombre d'adoptions québécoises comparativement à 2006-2007. La diminution l'an dernier était attribuable au fait que nous connaissions, depuis deux ans, une augmentation des délais dans la réalisation

des processus judiciaires. En réalité, le nombre d'enfants québécois orientés vers le service adoption était stable. Les adoptions internationales dans lesquelles la DPJ est impliquée sont en baisse comparativement aux deux dernières années.

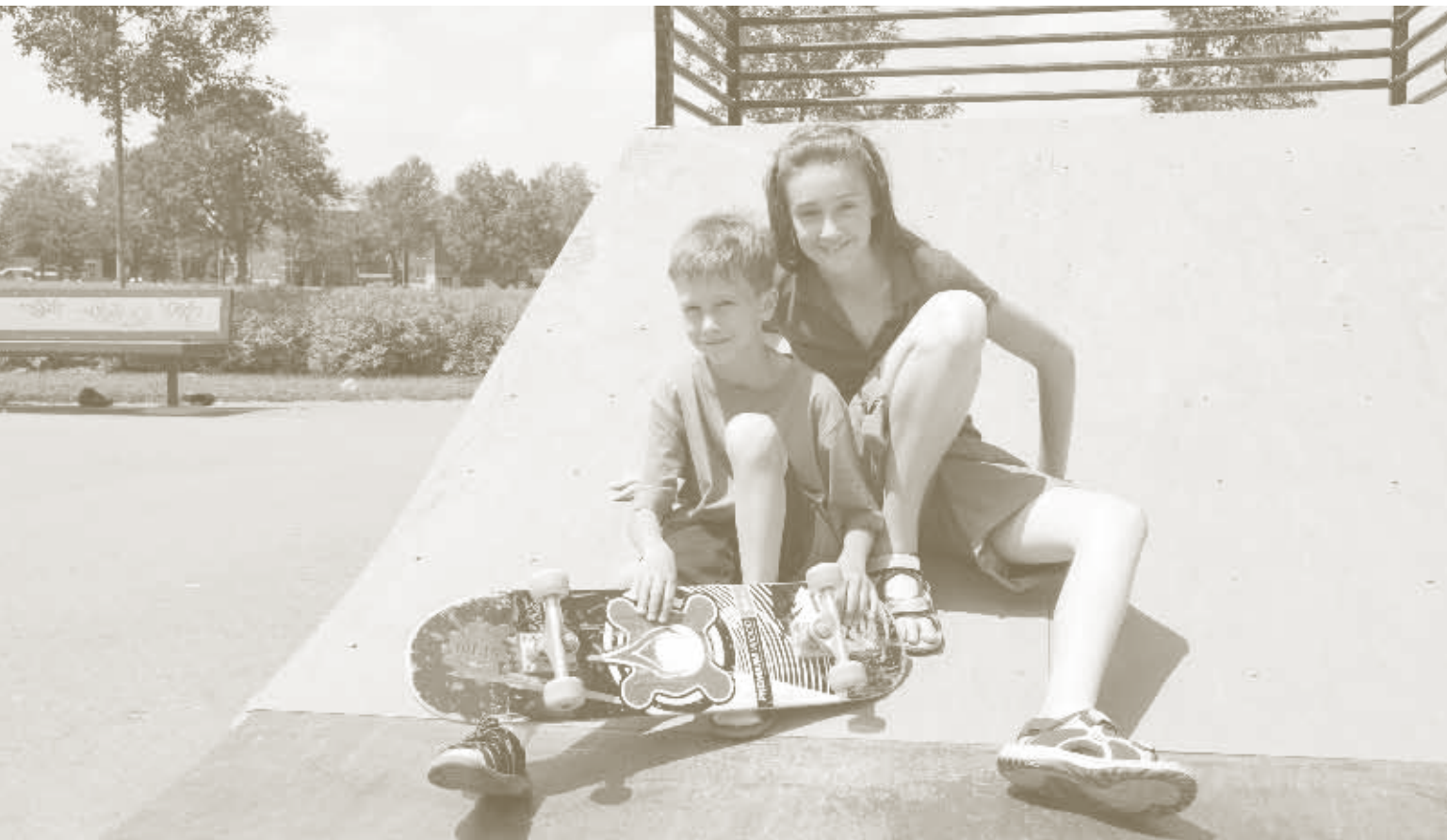
Tableau 12 : Les adoptions

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
Adoptions québécoises	79	68%	57	50%	85	78%
Adoptions internationales	38	32%	56	50%	24	22%
Total	117	100%	113	100%	109	100%

12. Antécédents et retrouvailles

Depuis 2006-2007, nous avons connu une variation importante du nombre de personnes ayant reçu des services de recherches d'antécédents et de retrouvailles : 516 en 2006-2007, 617 en 2007-2008 et 583 en

2008-2009. Cette variation est probablement liée à l'abolition en 2007-2008 de la contribution financière qui était exigée des personnes demandant ces services.



*En ce 30^e anniversaire de
la Loi sur la protection de la jeunesse*

Place aux témoignages



Koffi Folly, *agent de relations humaines*

Évaluation/orientation

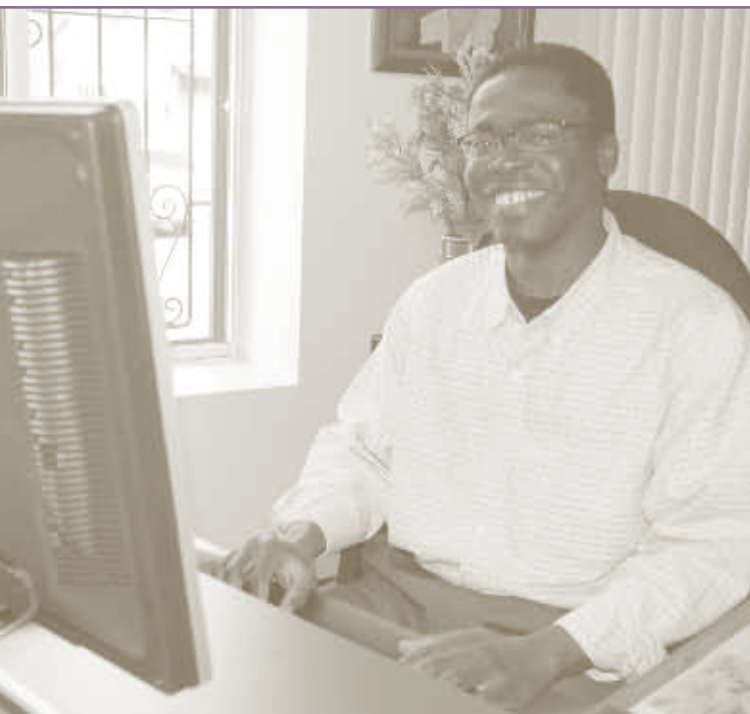
Direction de la protection de la jeunesse

Je travaille à la Direction de la protection de la jeunesse depuis bientôt trois ans. Mon engagement auprès des enfants, des jeunes et des familles a toujours été au cœur de mes préoccupations. Œuvrer en protection de la jeunesse est la concrétisation de ma noble envie de faire œuvre utile dans la vie des enfants.

Ce qui me stimule, c'est que chaque intervention singulière trouve un sens et des valeurs. Je réalise que je n'ai pas le pouvoir de répondre à tous les besoins des personnes auprès de qui j'interviens, mais que je peux leur donner le meilleur de moi-même.

L'implication des pères, des mères ou des personnes significatives est essentielle pour transmettre aux enfants et aux jeunes des valeurs et des repères pour qu'ils deviennent des adultes responsables.

À ce stade de mon parcours professionnel, il me reste encore de grands défis à relever. Ces défis s'inscrivent dans cette cause qui m'est chère : celle de l'intégration sociale des jeunes. J'ai constamment le souci d'assurer aux jeunes un projet de vie qui fait d'eux des acteurs de leur propre existence et qui leur assure une intégration sociale réussie. Plus que jamais, je veux prendre une place dans la vie des jeunes dont la sincérité des angoisses m'interpelle au quotidien. Je vis chaque occasion d'intervenir auprès des enfants comme un rendez-vous; un rendez-vous avec l'histoire, un rendez-vous pour le meilleur...



Claude Dessureault, *réviseur*

Direction de la protection de la jeunesse

Au début de ma carrière, je n'avais pas imaginé que je passerais autant d'années au sein d'une institution telle que « la DPJ ». Aujourd'hui, 30 ans plus tard, le regard que je pose sur toutes ces années passées à servir la cause des enfants en difficultés est une source de grande satisfaction et de fierté.

Au quotidien, il a fallu de la patience, de l'ouverture, de l'empathie et de la persévérance pour venir à bout des difficultés rencontrées. Que d'histoires tristes et parfois dramatiques ! Que de situations éprouvantes ! Par contre, j'ai souvent été témoin de transformations « magiques » chez des enfants ou des parents : un enfant abandonné qui a été pris en charge par une famille aimante et généreuse, des parents avec des problèmes de toxicomanie réussissant à se reprendre en main parce qu'ils sont motivés par l'amour pour leur enfant, des mères qui décident de ne plus faire de prostitution, des parents qui ont cessé leurs gestes de violence envers leur enfant.

Ce qui semblait, à première vue, « perdu d'avance » s'est transformé peu à peu, par des conseils, de l'aide, de l'écoute, de la confiance et de la compréhension en des situations positives. Des histoires qui ont mené à du bonheur, à de la sérénité, de l'équilibre et de l'apaisement.

Travailler à la protection de la jeunesse me place aux premières loges pour assister, plus souvent qu'on ne le croit, à des miracles d'accomplissement ou simplement de voir des enfants et des parents devenir des personnes plus épanouies.

Caroline Pulver, agente de relations humaines
Direction des services territoriaux Sud-Est

Le travail d'intervenant n'est pas toujours évident et exige un savoir, un savoir-faire et un savoir-être particulier. Nous sommes exposés à beaucoup de stress et nous devons composer souvent avec l'hostilité et l'incompréhension de nos parents. Nous avons tout de même chacun et chacune des histoires de succès que nous traînons dans notre sac à dos personnel et professionnel.

Mentionnons cette mère de quatre enfants qui, dans une démarche d'autonomisation, reconnaît sa consommation de drogue et prend en main son suivi en santé mentale. La naissance de son fils la motive à agir et elle intègre un centre de désintoxication en programme mère-enfant. Elle comprend que ceci est sa dernière chance pour reprendre la garde de son autre fils auprès d'elle et de profiter de contacts plus rapprochés et stables avec sa fille, placée à majorité en famille d'accueil. Son propre cheminement lui permet de se remettre en question, mais également de comprendre notre rôle. Elle sait à présent que nous ne sommes pas des « voleurs d'enfants », mais que notre but premier est qu'elle se reprenne en main afin d'assumer pleinement son rôle de parent.

Notre fierté, c'est lorsque nous sentons que les besoins des enfants sont au cœur de la réalité des familles et que nous pouvons nous retirer de leur vie. La confiance et le lien établi avec l'intervenante, l'introspection des parents et leur mobilisation sont primordiaux. Nous sommes là pour les guider, les aider, les soutenir dans leur rôle de premier responsable de leur enfant.



Françoise Hébert, agente de relations humaines,
Direction de la protection de la jeunesse

Il y a un peu plus de quatre ans, j'ai obtenu un poste au service de l'adoption. J'ai vécu cet événement comme une naissance. J'ai maintenant le sentiment de côtoyer le bonheur :



celui d'hommes et de femmes qui aspirent à la paternité ou à la maternité, mais pour qui la nature en a décidé autrement. Il y a aussi ceux et celles qui ont simplement envie de partager leur vie heureuse avec un enfant en quête de parents. Tous ces gens nous «ouvrent leur grand livre»,

comme dirait mon ex-collègue et mentor, madame Gisèle Rochon. Ils nous racontent le chemin parcouru à la rencontre de cet enfant tant attendu et qu'ils aiment déjà, avant même de le connaître.

J'éprouve au fil du temps le même émerveillement devant la magie qui métamorphose un enfant dont le développement nous inquiète. Cet enfant, qui nous paraît éteint, sans vie, et qui soudainement s'anime au contact de gens qui le désirent, qui le veulent, lui, et pas un autre. J'ai alors le sentiment que ce tout-petit sait d'instinct qu'il a enfin trouvé sa bonne étoile et que le voilà rendu à bon port. On a le sentiment, devant un tel miracle, d'avoir créé une famille. C'est dans ces moments que j'ai l'impression d'être une cigogne, ou une «faiseuse de Bonheur»...

Il y a parfois aussi ces «mariages» ratés entre un enfant et ceux que nous lui avions destinés comme nouveaux parents. C'est d'une telle tristesse que j'en éprouve inmanquablement un fort et irrationnel sentiment de culpabilité.

La plupart du temps, j'ai le sentiment d'être à la fois témoin et artisane de familles en émergence; des familles sur lesquelles j'ai en quelque sorte pu «apposer ma signature»...



Marie-France Groulx, *adjoite clinique*
Direction des services territoriaux Sud-Est

Le travail en centre jeunesse en est un de relation d'aide, de soutien et d'accompagnement. Ce qui rend cette tâche plus complexe, c'est que la demande d'intervention origine rarement de la famille. Le parent arrive dans nos services suite à ce qu'il vit comme une dénonciation en regard de la qualité de son rôle parental. Ce contexte est très particulier et demande énormément de souplesse de la part de l'intervenant. Cette intervention demeure souvent lourde à porter.

Nos plus grands défis seront d'assurer la sécurité et le développement des enfants en collaboration avec les parents, en faisant vivre à ceux-ci la notion du meilleur et du possible. Il faut garder en tête que beaucoup de ces familles sont aux prises avec d'énormes difficultés dans différentes sphères de leur vie. Pauvreté, isolement social, carences affectives importantes, monoparentalité, santé mentale précaire et bien d'autres, sont le lot quotidien de nos familles. Comment alors soutenir l'espoir d'un possible changement? Bien qu'il y ait plus d'une réponse à cette question, l'amour que porte généralement le parent à son enfant, reste notre meilleur allié.

Bref, ce travail, quoique exigeant sur le plan émotif, en est un passionnant. Le regard d'un parent satisfait de voir qu'ensemble il est possible de faire une différence dans sa vie et dans celle de son enfant, demeurera toujours une grande source d'inspiration au quotidien tout en étant également un de nos grands défis.



Jasmire Polifort, *chef de service*
Direction des services territoriaux Sud-Est

J'estime que je travaille pour une noble cause : celle des enfants les plus vulnérables.

Ma première source de stimulation est le dévouement de mon équipe de travail, pour la protection des enfants. Les intervenants répondent à des situations difficiles dans un contexte non volontaire où ils ne sont pas toujours bien accueillis. Je suis touchée par leur engagement et leur motivation malgré qu'ils soient confrontés quotidiennement à la pauvreté, la souffrance et la misère humaine. Pour eux, une situation d'urgence ou de crise que vit un enfant ou une famille est l'affaire de tous. Ils sont mobilisés dans la recherche de solutions parce qu'ils croient aux forces des familles.

L'évolution des pratiques professionnelles est une autre source de stimulation pour moi. Au cours des ans, nous avons développé un processus clinique rigoureux et même unique. Les cliniciens ne sont plus seuls et isolés dans la prise de décisions. Maintenant, ils sont regroupés dans une cellule d'intervention qui permet une approche intensive et partagée auprès d'une même famille. Il s'agit là d'une évolution véritable de nos pratiques.

Le professionnalisme et l'importance du travail qui se fait pour protéger les enfants méritent pleinement la reconnaissance de la population.



Maryse Gamache, *agente de relations humaines*
Direction des services de réadaptation à l'enfance et aux adolescentes

Il y a un peu plus de trente ans, nos professeurs nous présentaient un projet de loi novateur, centré sur les besoins des petits, la future Loi de la protection de la jeunesse. Avec un tel outil, nous nous imaginions changer le monde, faire la différence dans la vie de toutes ces personnes.

Il y a une vingtaine d'années, je me souviens d'un petit garçon de huit ans qui n'avait pas vu ses parents depuis cinq ans. Personne ne savait où ils étaient. Il n'en gardait aucun souvenir. Un jour, ils se sont présentés au centre de réadaptation où il était hébergé depuis déjà deux ans, sans projet de vie. Que faire? Selon l'avis de plusieurs, ce petit garçon ne demandait qu'à être apprivoisé; à nous et aux parents de trouver les moyens. Nous avons mis quatre ans à essayer de raccommoder ce lien brisé, mais en vain. Il est allé vivre quelques mois avec ses parents mais il a dû être replacé en réadaptation jusqu'à sa majorité.

Maintenant, des situations comme celle-ci nous arrivent heureusement moins souvent. Les petits qui ne peuvent vivre avec leurs parents sont rapidement confiés à des familles où ils s'enracinent. Nous voyons aussi plus souvent la famille élargie prendre la place qui lui revient. Chapeau à ces grands-parents qui acceptent de changer leurs plans de retraite ou à ces oncles et tantes qui voient leur famille s'agrandir d'un coup.

Au fond, je crois que la Loi de la protection de la jeunesse continue de mieux en mieux à être ce merveilleux outil qui nous faisait rêver d'un monde meilleur. Elle reflète les valeurs québécoises les plus profondes d'attachement aux enfants. Comme intervenants, même s'il faut toujours continuer de chercher le meilleur intérêt de l'enfant avec soin et que ce n'est jamais facile, la loi demeure un guide sur lequel s'appuyer.

Stéphanie Trépanier, *spécialiste en activités cliniques*
Direction des services de réadaptation à l'enfance et aux adolescentes

J'ai toujours voulu aider les autres à vaincre leurs difficultés. Mon bac en psychologie en poche, je débarque dans la grande famille du Centre jeunesse de Montréal. Huit années d'expérience plus tard, j'y suis toujours, plus que jamais impliquée dans ma fonction et motivée à faire ce travail que j'aime tant.

Je suis au service des familles en difficulté. J'accompagne ces adolescentes ayant un parcours de vie difficile et qui nous repoussent parfois dans nos derniers retranchements. Malgré leurs résistances à se faire aider, ma volonté et ma foi demeurent, et je continue jour après jour à croire à un changement possible, à croire qu'elles peuvent rétablir des relations plus harmonieuses avec leurs familles.

Ce qui me stimule, c'est d'être porteuse d'espoir pour ces jeunes qui voient leur avenir souvent compromis par leur histoire de vie. Par l'entremise de la relation thérapeutique, mon rôle est d'injecter du sens à leurs comportements, afin de les éclairer et de les guider vers une meilleure connaissance d'elles-mêmes. Ce qui me touche, c'est l'adolescente qui voit son séjour chez nous comme une occasion d'évoluer. C'est lorsqu'une jeune apprend à développer ses compétences, qu'elle parvient à tracer son propre chemin, qu'elle vit des réussites et se sent utile socialement.

Malheureusement, je ne possède pas de baguette magique pour résoudre leurs problèmes par enchantement. Mon rôle est de leur fournir des outils pour mieux faire face à la vie. Par la suite, il leur appartiendra de décider ce qu'elles veulent en faire, et quand elles choisiront de les utiliser.



Mariève Bernier, *éducatrice*

Direction des services de réadaptation aux adolescents

Je travaille présentement comme éducatrice dans l'équipe de réinsertion sociale à la DSRA. Quel bonheur d'intégrer un service aussi stimulant et en pleine évolution! Il y a de la place pour la créativité, l'initiative et le développement clinique.

J'ai participé à l'élaboration du Programme de logement semi-autonome. L'accompagnement des jeunes qui quittent le centre de réadaptation pour voler de leurs propres ailes constitue pour moi, jeune intervenante, un défi de taille. Les amener à un niveau fonctionnel à l'aube de leur majorité nécessite parfois une gestion importante de risques. J'admire le courage de ces jeunes qui vivent cette étape de leur vie à un âge si précoce et avec un bagage souvent limité.

Je me rappelle ce jeune de 17 ans, placé depuis son plus bas âge en famille d'accueil et qui est arrivé dans un foyer de groupe. Nous avons le mandat de le préparer pour la vie autonome. Nous avons réussi ce défi, grâce au travail d'équipe et à l'ouverture du jeune à accepter nos services. Nous avons réussi à lui faire vivre des expériences positives qui l'ont fait cheminer et croire un peu plus en lui.

Avec du soutien, ce jeune a apprivoisé sa nouvelle réalité dans un cadre non institutionnel. Il s'est mobilisé pour se sortir de son état dépressif et a développé une relation de confiance avec des adultes significatifs. Contrairement à ce qu'il croyait quelques mois auparavant, il sourit maintenant à la vie...



Sophie Labelle, *psycho-éducatrice*

Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants

J'ai réalisé que j'avais une facilité avec les plus jeunes de 12 à 14 ans; sans doute dû à l'écart entre mon jeune âge et le leur. C'est à l'unité La Montée du site Cité des Prairies que je me suis le plus développée. Les jeunes très particuliers et l'équipe formidable qui souhaitait toujours faire mieux, ont été une grande source d'inspiration pour moi. C'est à cet endroit que j'ai commencé à m'intéresser à l'univers de la santé mentale.

J'ai accompagné des jeunes ayant tellement été blessés à tous les niveaux dans leur vie qu'ils n'avaient pas d'autres choix que de se réfugier dans un univers parallèle. Pour survivre, ils développaient une problématique de santé mentale. Ces jeunes qui nous font vivre beaucoup d'impuissance ont pour seul et unique souhait d'être acceptés tels qu'ils sont. Ils se protègent des différentes menaces laissées par les expériences traumatisantes passées. Généreux et pleins d'énergie, ils sont très attachants et désirent vivre une jeunesse normale, bien que ce soit impossible étant donné leur comportement impulsif et parfois dangereux.

Aujourd'hui, j'ai l'opportunité d'acquérir une nouvelle expérience professionnelle en tant que spécialiste en réadaptation psychosociale aux services spécialisés. J'ai la chance de participer au développement du foyer Paul-Pau, qui est une ressource en santé mentale. Ce foyer, permet la transition des jeunes du CJM-IU jusqu'à l'âge adulte avec une équipe d'intervenants provenant du secteur psychiatrique de l'hôpital Louis-H. Lafontaine. Cette aventure est passionnante! Je suis fière de contribuer à ce développement, de côtoyer des jeunes adultes en pleine évolution et de poursuivre mon apprentissage en portant le titre de spécialiste en santé mentale !



Geneviève Turcotte, chercheuse
Direction des services professionnels et des affaires universitaires

Ce bilan de la DPJ est l'occasion pour les chercheurs du CJM-IU de témoigner de la richesse de la collaboration qui s'établit depuis quelques années entre la recherche et l'intervention en protection de la jeunesse. Pour donner un exemple, citons les efforts concertés des gestionnaires, des intervenants et des chercheurs, qui ont permis la mise en œuvre du projet «Main dans la Main»; une pratique novatrice d'action concertée auprès de femmes enceintes consommatrices abusives de substances et auprès de leur conjoint. Ou encore, cette collaboration qui a permis aux chercheurs de toucher de près les effets parfois dévastateurs de l'exclusion sociale sur les familles qui reçoivent des services de la DPJ.

Cette collaboration favorise une connaissance mutuelle et met en commun les savoirs expérimentiels, cliniques et scientifiques. Ceci a permis de mieux comprendre les défis quotidiens de la pratique, de saisir la complexité des situations, d'évaluer le difficile équilibre dans la gestion du risque. Cette connaissance nous permet de faire une recherche plus ancrée sur les réalités du terrain.

Ces expériences de collaboration nous montrent que, au-delà des différences, nos objectifs sont les mêmes : une quête incessante de rigueur pour développer de meilleures pratiques pour améliorer les conditions de vie des enfants.

Le chercheur retire de cette collaboration le sentiment de travailler concrètement, d'être utile à l'intervention et de contribuer lui aussi aux mieux-être des enfants.



Isabelle Laviolette, psychologue
Direction des services professionnels et des affaires universitaires

À 7 ans, Sophie était une enfant isolée et retirée. Au moment de l'évaluation, elle avait déjà subi six déplacements. Depuis 2 ans, elle vivait dans la même famille d'accueil. La petite Sophie n'entrait pas en relation avec les gens et était incapable de communiquer, que ce soit avec des enfants, des adultes, ou sa mère d'accueil. Elle ressentait une grande confusion dans la compréhension de ses émotions et vivait de l'anxiété qui se traduisait par des comportements inadaptés et des crises incontrôlables. La mère d'accueil était dépassée, frustrée, à bout de souffle.

Une équipe se mit en place et j'entrepris un suivi régulier avec l'enfant. Une intervenante fit de même avec la mère d'accueil alors qu'une autre intervenante prit en charge l'intervention auprès de la famille biologique. Ce travail d'équipe porta fruit. Un déplacement fut évité et la situation de la petite Sophie se stabilisa puis évolua pour le mieux.

Aujourd'hui, Sophie est devenue une jeune fille. Elle commencera bientôt l'école secondaire. Elle ne sera jamais une enfant extravertie mais elle socialise bien, a des amis et, depuis peu, une « best friend ». Les comportements inadéquats et les crises ont disparu depuis longtemps. Elle s'exprime et communique bien avec les adultes et avec sa mère d'accueil.

Le travail d'équipe, l'action continue, la collaboration très étroite entre les intervenants et une grande persévérance ont permis cette belle réussite. J'ai eu le grand plaisir de me joindre, il y a 5 ans, à des collègues passionnés par les enfants, toujours désireux de mieux comprendre et de se perfectionner. Il est vrai que la tâche est souvent plus lourde qu'ailleurs, mais je ne m'y sens jamais seule; cette appartenance à un milieu qui a la même flamme que moi rend ce travail des plus captivants.



Thérèse April, *adjointe clinique*
**Direction des ressources et des services
informationnels**

Il y a quelques années, j'ai choisi cette profession pour répondre au besoin de me sentir utile. Également, j'avais espoir de faire une différence dans la trajectoire de vie d'enfants, de jeunes et de parents vulnérables.

C'est une profession où les possibilités d'apprendre et de se réaliser sont infinies. Le travail social existe depuis peu et ses pratiques évoluent à une vitesse hallucinante. Avoir accès à de la formation continue permet d'être à la fine pointe de nos pratiques professionnelles afin de répondre à des phénomènes sociaux en constante mutation.

C'est une profession où nous assistons à de belles réussites, comme cet enfant qui apporte pour la première fois à sa mère d'accueil un bon bulletin scolaire et retrouve ainsi un peu d'estime et de confiance en lui-même. Ou encore, ce jeune qui participe à un camp de vacances, grâce à un don d'une fondation, et en revient la tête remplie de beaux souvenirs.

Au cours de ma vie professionnelle, j'ai contribué à la mise en place d'un comité d'évaluation des familles d'accueil où le processus d'évaluation se définit avec de plus en plus de rigueur au fil des ans. Ce processus permet de cibler des candidats mieux équipés pour répondre aux nombreux besoins de nos enfants et de nos jeunes.

J'espère maintenant donner aux jeunes intervenants tout le soutien nécessaire pour garder vivant le feu qui les anime. Et cela, malgré toutes les formes de misère humaine auxquelles ils sont confrontés. En tant qu'intervenante sénior, je me fais un devoir de léguer mes connaissances pratiques à notre relève.



Michel Rivard, *avocat*
Direction du contentieux

Après quelques années passées en pratique privée, j'œuvre depuis près de vingt ans au sein du Centre jeunesse de Montréal.

La mission de l'établissement me tient profondément à cœur et je travaille tous les jours à représenter la Directrice de la protection de la jeunesse devant différents tribunaux dont la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse. Au quotidien, le défi est de préparer, d'encadrer et de guider les intervenants dont certains se présentent parfois pour la première fois à la Cour. À d'autres moments, il s'agit de faire équipe avec les intervenants dans le but de faire valoir l'intérêt de l'enfant et de proposer pour lui un projet de vie stable et sécurisant.

Je suis fier de travailler pour un établissement dont les dirigeants font preuve de vision et de leadership dans un environnement de travail où la rigueur est la norme. Le parcours professionnel que j'ai privilégié ne laisse donc place à aucun autre projet alternatif et l'avenir s'annonce prometteur.



2008

2009



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire